

CONSEIL MUNICIPAL

du 10 JUILLET 2023

PROCÈS VERBAL

Présents BABOLAT Coraline, BABOLAT Mikael, BABOLAT Stéphanie, DURAND Maël, FORNAINI Claude, GERMAIN Céline, GIRAUD Sylvain, JOUX Alexandre, LAURENCIN Josette, MORY Christophe

La séance est ouverte à 20h35 sous la présidence de M. Alexandre Joux, Maire
Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme BABOLAT Coraline est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion 13 JUIN 2023 a été adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES

M. le Maire expose au Conseil qu'au titre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 mai 2020 il a pris les décisions suivantes :

Signature électronique	CERTINOMIS	318
Électricité	EDF COLLECTIVITES	1666,26
École	BUREAU ALPES CONTROLES	395,09
Abonnement internet	K-NET	88,8
Fourniture sdf	BRICOLAGE MORESTEL SARL	91,6
Électricité	EDF COLLECTIVITES	408,88
Papier mairie	MY PAPETERIE	24,5
École	ATME DESCHAMPS	3459,41
École	SCIANDRA	21936,17
École	BUGEY PEINTURE	2295,11
École	A. JUILLARD	6128,62
Timbre	LA POSTE	46,71
École 2eme trim	BUREAU SERVICES ORGANISATION	73,43
Contrôle bâtiment	SOCOTEC EQUIPEMENT	1057,31
Béton	PERRIN FRANCOIS SAS	32,46
Abonnement	ORANGE BUSINESS SERVICES	75,62
Autocollant	DIRECT SIGNALÉTIQUE SAS	29,88
École	FC REVETSOL	0
École	BRUNO BORDEL SARL	34936,32
École	MUTTO-BAT	8261,64
École	FC REVETSOL	7407,26
École	LES MENUISERIES DE L'AIN	18447,12
Électricité	EDF COLLECTIVITES	1111,86
Électricité	EDF COLLECTIVITES	441,37
Redevance prélèvement 2022	AGENCE DE L'EAU RMC	856
Abonnement	ORANGE BUSINESS SERVICES	4,42
Analyse	CARSO LABORATOIRE SANTE SAS	373,16

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de l'exercice des délégations données au Maire.

1. Transport à la demande :

L'intercommunalité va mettre à disposition un nouveau service de transport à la demande sur ses 53 communes. Baptisé TOUQUAN il débutera dès le 18 septembre et permettra d'effectuer des trajets sur réservation pour 2 euros seulement.

Au sein de chaque secteur, la communauté de commune de la plaine de l'Ain et ses communes ont défini des points de prise en charge et de dépose. Concernant notre village, l'arrêt se fera à la fontaine située au-dessus du lavoir. Un poteau y sera installé prochainement.

2. Emprunt :

Les versements de subventions se faisant attendre comme les finitions ne sont pas terminées, nous devons recourir à un emprunt à court terme.

Le crédit agricole propose ce qui suit :

Caractéristiques de l'emprunt

- Objet : Crédit à court terme taux fixe en attente de subventions ou FCTVA
- Montant du capital emprunté : 300 000 €uros
- Durée d'amortissement : 12 mois
- Taux d'intérêt : 4,34 %
- Frais de dossier : 300,00 €uros
- Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)
- Périodicité des intérêts : intérêts annuels payables à terme échu

- Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité. Un remboursement anticipé partiel avant le déblocage total empêche l'utilisation du solde disponible

Le Conseil Municipal après délibération ACCEPTE l'offre d'emprunt et autorise le Maire a signé les documents.

3. Registre état civil 1802 à 1812 :

Les documents d'état civil de 1802 à 1812 ont été remis à SEDI pour effectuer les travaux de restauration et de reluire.

Les devis sont les suivant :

Acte d'état civil : 782,90 € HT

Acte de mariage : 764,20 € HT

Acte de naissance : 718,60 € HT

Le Conseil Municipal après délibération ACCEPTE les devis pour la restauration des registres d'état civil.

Les conseillers acceptent la restauration du registre d'état civil. Tous les dix ans, nous procéderons à la restauration de 10 ans d'état civil.

4. Eau :

A la date du 1^{er} août, la commune sera raccordée à la source.

L'entreprise Bordel a réalisé des recherches de fuite sur plusieurs branchements, les travaux ont été réalisés.

5. Déclaration d'utilité publique :

L'aide fond vert de 60 % a été accordée à notre commune. Elle est destinée à financer des projets dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

6. Chemins :

Nous sommes toujours en attente de la réactualisation des devis.

7. Points salariés :

Un point sera réalisé en août avec décisions à arrêter.

8. École :

Les travaux se finalisent. Il est décidé de voter l'adresse de la nouvelle école, elle sera 35 rue du Bac à Thomas.

9. Salle des fêtes

Le point est reporté à la séance suivante.

10. Plan communal de sauvegarde :

Au début du mois de juillet, la commune a dû faire face à la gestion d'un rassemblement festif à caractère musical organisé sur l'espace non aménagé en Chanaux.

Les bâtiments communaux ont été réquisitionnés et la commune a fourni les repas aux équipes de Sapeurs-Pompiers et gendarmes mobilisées. Cela aura coûtée à la commune environ 3000 €.

11. Divers :

Un projet d'épicerie ambulante est entrain de se monter. La porteuse de projet sollicite les communes afin que celles-ci signent un courrier de soutien. Lonas fait partie des signataires, ce service étant perçu par le conseil comme bénéfique pour les habitants.

12. Nuisances sonores :

Avec les beaux jours, nous avons tendance à passer davantage de temps à l'extérieur. Il faut donc rester vigilant pour ne pas perturber le voisinage avec des bruits qui peuvent s'avérer gênants.

Afin que chacun puisse profiter sereinement de son jardin, de sa terrasse ou de son balcon, il convient aux particuliers de respecter les horaires suivants :

- Du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanche et jours fériés de 10h à 12h00

L'étendue des horaires est assez large pour que chacun s'organise en fonction.

N'oublions pas non plus que cela concerne les nuisances produites par les particuliers et non le bruit issu des activités agricoles. Lonas est un village agricole et fier de cette dynamique.

Un récapitulatif plus complet vous sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.

La prochaine réunion aura lieu le 29 août 2023.